



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2537 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici au 10 janvier 2021 un rapport sur ma mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et qui aboutissent à un règlement. Dans cette résolution, le Conseil a également engagé les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque à tenir ma mission de bons offices informée, par écrit, des mesures qu'ils auraient prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable, et m'a prié également de faire figurer les informations ainsi reçues dans mon rapport. Les mises à jour présentées par les deux dirigeants figurent dans les annexes I et II au présent rapport.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur les faits nouveaux survenus durant la période du 19 juin au 18 décembre 2020 et rend compte des activités menées dans le cadre de ma mission de bons offices, sous la direction de ma conseillère spéciale adjointe pour Chypre, Elizabeth Spehar, ainsi que des consultations faites en mon nom par une fonctionnaire de haut rang de l'Organisation, Jane Holl Lute.

#### II. Considérations générales et contexte

3. Depuis mon précédent rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2020/685](#)), la confiance du public quant à la possibilité d'aboutir un règlement a été encore entamée, alors qu'elle était au plus bas. Les médias ont largement porté leur attention sur la persistance des divergences, tant sur l'île que dans la région de la Méditerranée orientale, la procédure d'élection d'un nouveau dirigeant chypriote turc, ainsi que la progression et les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) à Chypre et les restrictions qui en découlent. Les deux dirigeants n'ont guère diffusé de messages positifs ou harmonisés, susceptibles de trouver un écho auprès des deux communautés ou de faire avancer le processus de paix. Au contraire, les divisions internes et les polémiques, dans le sud, ainsi que les clivages de plus en plus marqués, liés à l'élection du dirigeant et aux processus politiques dans le nord ont compliqué la situation, et les deux communautés se sont repliées sur elles-mêmes. L'absence de négociations depuis la Conférence sur Chypre de 2017 qui s'est achevée sans parvenir à un accord continue d'attiser les tensions politiques sur l'île.



4. La situation politique et socioéconomique sur l'île a continué d'être entravée par la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui en découlent, introduites par les autorités des deux communautés. Si le nombre de cas a diminué au début de l'été, une lente augmentation a été constatée après la réouverture des points d'entrée dans le nord et le sud, les cas étant concentrés dans des zones précises et liés à des voyageurs venus de l'étranger, plutôt qu'à une transmission locale. La situation a changé lorsqu'une progression régulière de cas a été enregistrée, en particulier dans le nord, à la fin de l'été, et dans le sud, en novembre. D'importantes mesures de restriction ciblées ont été réintroduites, notamment des confinements locaux dans des zones précises. Les passages entre les deux côtés de l'île ont été strictement réduits, certains points ont été complètement fermés et d'autres sévèrement restreints, du fait l'exigence de se faire dépister et d'autres interdictions. Malgré les exceptions faites pour certaines catégories de personnes habitant dans le nord ou dans le sud, les mesures ont généralement limité, dans la pratique, le passage et la poursuite des contacts entre les deux communautés et les activités de renforcement de la confiance. Vers la fin de la période considérée, des décisions non coordonnées entre les parties visant à imposer des mesures restrictives supplémentaires aux points de passage ont concouru à la montée des tensions politiques. Mon rapport le plus récent sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) comporte plus de détails ([S/2021/4](#)).

5. Durant la période considérée, les autorités des deux communautés ont pris diverses mesures pour atténuer les effets de la COVID-19, notamment sur leurs économies respectives. Les ports d'entrée ont rouvert le 9 juin dans le sud et le 1<sup>er</sup> juillet dans le nord, dans une tentative de revitaliser le secteur du tourisme, une des principales sources de revenus pour les deux parties. Les recettes dérivées du tourisme, dans les deux communautés, ont néanmoins enregistré un net recul, et les effets économiques préjudiciables résultant de la pandémie continuent d'être considérables.

6. Les mesures prises face au virus par les institutions des deux communautés manquaient de coordination. Si un certain degré d'entraide mutuelle entre les deux communautés a été observé, plusieurs offres d'assistance faites par une partie à l'autre ont été rejetées ou considérées comme étant inacceptables. Un faible niveau d'échange d'informations et de coopération sur des questions précises et des cas individuels a cependant été maintenu par l'entremise du Comité technique de la santé bicommunautaire, facilité par ma mission de bons offices.

7. L'Organisation des Nations Unies a continué de suivre strictement les mesures internes visant à atténuer les risques liés à la pandémie concernant la durée du confinement et les tests requis, les protocoles à suivre étant plus stricts que les exigences locales.

8. Dans une déclaration à la presse le 16 septembre, après le début de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'au cours d'entretiens virtuels distincts avec les deux dirigeants, j'ai réaffirmé ma volonté de revitaliser le processus politique en vue d'un règlement et rappelé qu'un consensus avait été obtenu sur la poursuite des initiatives diplomatiques relatives aux pourparlers de paix sur Chypre, à l'issue de l'élection d'un dirigeant dans le nord en octobre. J'ai également insisté sur l'importance d'instaurer des mesures de confiance et d'éviter tout acte unilatéral susceptible de compromettre le succès futur des négociations. Comme convenu lors de mon entretien avec le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc de l'époque, Mustafa Akıncı, à Berlin en novembre 2019, et comme indiqué dans ma déclaration, j'ai envisagé la possibilité avec les dirigeants et les puissances garantes de convoquer une réunion informelle rassemblant les cinq parties

et l'ONU<sup>1</sup> et me suis employé à rechercher un point de départ consensuel pour de véritables négociations en plusieurs étapes, qui soient axées sur des résultats.

9. Dans la communauté chypriote turque, la campagne menée en vue de l'élection du dirigeant, qui, en mars, avait été reportée d'avril à octobre en raison de l'épidémie de COVID-19, s'est intensifiée durant la période considérée. Les discours et les débats ont largement porté sur la situation économique difficile, notamment les effets socioéconomiques de la COVID-19 et les diverses positions des candidats sur les pourparlers de paix sur Chypre. Tandis que la campagne progressait, l'orientation future du nord a pris une place de plus en plus centrale. Le scrutin s'est déroulé les 11 et 18 octobre et a abouti à l'élection d'Ersin Tatar comme nouveau dirigeant chypriote turc.

10. À l'issue de l'élection du dirigeant chypriote turc, M. Anastasiades a contacté M. Tatar et ils ont décidé de tenir une première réunion informelle sous l'égide de ma conseillère spéciale adjointe le 3 novembre 2020. Elle a donné aux deux dirigeants l'occasion d'avoir un entretien préliminaire informel. À l'issue de la réunion, l'Organisation des Nations Unies a publié une déclaration indiquant que les deux dirigeants s'étaient déclarés résolus à répondre par l'affirmative à mon intention déclarée d'envisager la possibilité de convoquer une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, dans un climat propice, en temps opportun. Les deux dirigeants ont également fait des déclarations distinctes à la presse ce jour-là, M. Anastasiades disant qu'il était résolu à participer à une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU « sur la base des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question et d'une fédération bizonale et bicommunautaire ». M. Tatar s'est déclaré fermement convaincu que le moment était venu d'examiner des formules nouvelles comme celle d'« égalité souveraine » et que la réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU serait une occasion importante pour la partie chypriote turque d'envisager de nouvelles idées ».

11. Les tensions en Méditerranée orientale concernant l'exploration des hydrocarbures et les revendications de zones maritimes, notamment la délimitation des frontières maritimes y afférente, ont augmenté durant la période considérée, mettant à rude épreuve les relations entre les parties, les conséquences pouvant être désastreuses pour la région et au-delà. Durant les entretiens, j'ai exhorté les parties et notamment la Grèce et la Turquie, puissantes garantes, à prendre des mesures pour atténuer les tensions et à engager un dialogue afin de régler les différends de manière pacifique.

12. La situation à Varosha, décrite dans mon précédent rapport sur l'UNFICYP (S/2020/682), a continué d'évoluer durant les mois précédents et de donner lieu à des échanges acerbes, suscitant une méfiance accrue entre les parties. Le 6 octobre, à la suite d'un point de presse conjoint du Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, et de M. Tatar, au cours duquel ils ont annoncé que le littoral de Varosha serait rendu accessible au public chypriote turc, j'ai souligné qu'il fallait éviter tout acte unilatéral susceptible de susciter des tensions sur l'île et de compromettre le retour au dialogue ou le succès futur des pourparlers. J'ai demandé également à toutes les parties de régler leurs différends par le dialogue et me suis déclaré prêt à les réunir. Le 8 octobre, une section de la plage a été rendue accessible à pied à travers la partie clôturée de la ville, ce qui a entraîné de multiples protestations de la communauté chypriote grecque, en particulier dans la zone du point de passage de Deryneia/Derinya. La République de Chypre s'est déclarée vivement inquiète de l'évolution de la situation et a porté la question à l'attention du Conseil, lequel l'a examinée le 9 octobre dans le cadre de consultations à huis clos et publié une déclaration de la présidence,

<sup>1</sup> Une réunion informelle entre le dirigeant grec chypriote, le dirigeant turc chypriote et des représentants des puissances garantes et de l'ONU.

confirmant à nouveau le statut de Varosha tel qu'il avait été défini dans de précédentes résolutions, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et réaffirmant qu'aucune action contraire à ces résolutions ne devrait être entreprise sur cette question. Il s'est déclaré profondément préoccupé par l'annonce faite de l'ouverture de la côte de Varosha et a demandé que l'on revienne sur cette mesure et d'éviter tout acte susceptible d'accentuer les tensions sur l'île.

13. M. Erdoğan, s'est rendu à Varosha le 15 novembre, en compagnie de M. Tatar, dans le cadre de la commémoration du trente-septième anniversaire de la déclaration unilatérale d'indépendance. Ils ont tous deux fait des déclarations dans lesquelles ils ont encouragé les anciens habitants du quartier à réclamer leurs propriétés par l'intermédiaire de la Commission des biens immobiliers, M. Tatar notant qu'à son avis, cela répondrait aux préoccupations relatives aux droits humains. Les foules dans la partie nord se sont félicitées de la visite et de la commémoration, même si certains groupes de Chypriotes turcs ont exprimé leur désaccord. Dans le sud, la visite et les déclarations ont suscité des dénonciations de la part de M. Anastasiades, ainsi que des déclarations selon lesquelles les activités avaient été organisées pour « torpiller la perspective d'instaurer un climat propice » à la relance du processus de paix. Dans des déclarations, le Vice-Président et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Josep Borrell, et le Ministère grec des affaires étrangères ont également condamné ces faits. Comme indiqué également dans mon rapport le plus récent sur l'UNFICYP (S/2021/4), des manifestations se sont déroulées dans le nord et dans le sud de l'île en réaction aux événements, tandis que des déclarations dénonçant à la fois la visite et ses conséquences étaient publiées par des organisations de la société civile des deux communautés.

14. Durant la période considérée, les dirigeants et les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de s'entretenir virtuellement et ont repris leurs contacts en présentiel le 12 novembre, sous l'égide de l'ambassade de Slovaquie. Dans une déclaration commune publiée par l'ambassade à la suite de cet événement, ils ont réaffirmé qu'ils appuyaient la volonté manifestée par les deux dirigeants d'accepter l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, en faveur d'une conférence informelle à cinq. Ils ont souligné que, dans les circonstances difficiles en cours, il importait de continuer de promouvoir les mesures de confiance à différents niveaux et le dialogue politique, qui étaient à même de rapprocher les deux communautés.

15. Malgré les restrictions de mouvement liées à la COVID-19 et l'absence de processus de paix dynamique, certaines activités ont été lancées ou poursuivies ces derniers mois. L'initiative multicommunautaire locale relative à l'unification de Chypre, par exemple, a poursuivi ses dialogues de groupe en ligne et entrepris de former de jeunes activistes. La première chaîne de podcast trilingue à Chypre, appelée « Island Talks », a été lancée, avec pour objectif une Chypre démocratique et multiculturelle, guidée par la raison et le respect. Au 1<sup>er</sup> décembre, la chaîne était écoutée dans 34 pays, avait préparé six émissions (trois en anglais, deux en turc et une en grec) et se préparait à en produire d'autres.

16. À l'occasion de son dixième anniversaire, le volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède, a continué de remplir un rôle en faisant respecter l'attachement des chefs religieux à la consolidation de la paix et à la réconciliation, en réagissant aux cas de vandalisme et de provocation sur les lieux de culte respectifs et en contrant les propos de haine par des appels publics à la liberté religieuse, à la coexistence et à la paix. L'une des principales préoccupations des chefs religieux reste le statut actuel et futur de leurs lieux de culte qui pâtissent en permanence d'un manque d'entretien et de protection appropriés, conformément aux principes du droit à la liberté de religion ou de conviction. En outre, pour marquer la

campagne des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre et le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le volet religieux s'est concentré sur les droits des femmes et l'égalité, notamment au moyen d'un webinaire sur le thème de la violence contre les femmes et les filles, de la liberté de religion ou de conviction et de l'égalité des genres, organisé le 23 novembre en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

### **III. État d'avancement du processus : consultations**

17. S'agissant des consultations menées en mon nom, M<sup>me</sup> Lute a poursuivi le dialogue avec les parties à la Conférence sur Chypre dans le cadre de l'action menée pour évaluer les conditions de préparation d'une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, dans l'espoir qu'elle ouvrira la voie à une reprise des négociations en vue d'un règlement durable du problème de Chypre dans un horizon prévisible.

18. M<sup>me</sup> Lute a effectué sa huitième visite à Chypre du 30 novembre au 2 décembre et s'est entretenue séparément avec les deux dirigeants le 1<sup>er</sup> décembre. Elle a eu également des conversations téléphoniques pendant la période considérée, s'adressant séparément aux dirigeants des deux communautés et à leurs conseillers ou représentants respectifs. Elle s'est concertée avec les représentants des puissances garantes, Grèce, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie, ainsi qu'avec l'Union européenne, en sa qualité d'observateur à la Conférence sur Chypre.

### **IV. État d'avancement du processus : accomplissement de la mission de bons offices**

19. Durant la période considérée, je me suis personnellement entretenu de la situation sur l'île et alentour avec bon nombre d'interlocuteurs, notamment avec les deux dirigeants, les représentants des puissances garantes et d'autres parties intéressées pour étudier la possibilité d'une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU et examiner l'évolution de la situation à Varosha. La pandémie de COVID-19 a freiné les activités de sensibilisation sur l'île et entravé la capacité de la mission d'organiser des réunions et des pourparlers bicommunautaires tout au long de la période considérée, durant laquelle la distance entre les deux communautés s'est creusée. Malgré ces contraintes, il a été possible de poursuivre l'action de sensibilisation et de mobilisation, notamment en ligne, et ma conseillère spéciale adjointe et la mission de bons offices ont entretenu des contacts réguliers avec divers interlocuteurs des deux communautés, notamment les dirigeants et les représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, du secteur des affaires et du corps diplomatique, tels que des homologues à la Banque mondiale, en se concentrant en particulier sur l'évolution de la situation dans l'île et alentour, les perspectives de reprise des négociations et les retombées socioéconomiques de la pandémie. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les interlocuteurs de l'Union européenne, sur l'île et hors de l'île, pour assurer la coordination, la cohérence et la coopération à l'appui du processus de paix. Durant les entretiens avec les fonctionnaires de la Commission européenne, l'efficacité de la coopération avec l'ONU durant la phase antérieure de pourparlers de paix a été soulignée, tout comme la nécessité d'une attention renouvelée et d'un soutien constant de l'Union européenne aux deux communautés de l'île.

20. La réduction des contacts intercommunautaires, à laquelle viennent s'ajouter les restrictions liées à la COVID-19, a considérablement entravé l'instauration d'une culture de paix sur l'île et la création de conditions plus favorables au dialogue et à la confiance réciproque. En étroite coopération et coordination avec l'UNFICYP, ma mission de bons offices a promu activement des contacts entre les Chypriotes de part et d'autre de la ligne de démarcation afin de faciliter des échanges et des activités bicommunautaires dans des domaines tels que la consolidation de la paix respectueuse de l'environnement et l'égalité femmes-hommes, entre autres. Ma mission de bons offices a participé à la sélection des 24 jeunes de toute l'île qui ont participé à l'initiative relative aux jeunes champions de l'UNFICYP pour l'environnement et la paix, ainsi qu'à une campagne de « nettoyage de la zone tampon » organisée lors de la Journée mondiale du nettoyage le 19 septembre. Voir aussi également [S/2021/4](#)).

21. Ma mission de bons offices a également coopéré avec l'UNFICYP à une série d'événements organisés dans le cadre du vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Elle a notamment concouru à faciliter la participation d'une activiste chypriote à un événement virtuel auquel j'étais présent, durant lequel elle a abordé la question de la participation des femmes au processus de paix à Chypre. Un communiqué m'a été remis, au nom de deux organisations bicommunautaires de la société civile, Hands Across the Divide et Gender Advisory Team, dans lequel elles ont évoqué des options et formulé des recommandations pour renforcer la question des femmes et de la paix et de la sécurité, dans le contexte de la question de Chypre. Il s'agissait notamment de veiller à prendre en compte les dispositions relatives à l'égalité femmes-hommes à toutes les étapes de l'élaboration d'un accord de paix, à donner suite aux recommandations relatives aux femmes, qui avaient été formulées au cours du processus de paix, et à renforcer les liens entre le volet I du processus de paix et les organisations de femmes de la société civile.

22. Les activités des comités techniques qui avaient été revitalisées et s'étaient intensifiées à la suite de l'apparition de l'épidémie de COVID-19 à Chypre, comme indiqué dans mon précédent rapport, ont dû ralentir au mois de juillet. La pause estivale à Chypre, suivie d'une deuxième vague d'infections de COVID-19 et de restrictions y relatives à la fin de l'été et à l'automne, ainsi que la longue campagne électorale dans le nord ont ralenti le rythme des activités des comités techniques et le nombre de réunions et de projets exécutés. Bien que des dispositions aient été prises dans le cadre de ma mission de bons offices pour permettre aux comités techniques de se réunir en présentiel en toute sécurité, conformément aux protocoles de prévention établis, notamment au moyen d'un don, au début de l'année, d'équipements de protection individuelle, les comités techniques ont continué de tenir presque exclusivement des réunions virtuelles. Plusieurs comités, notamment ceux des points de passage, de la culture, de l'égalité des sexes, des questions humanitaires et de la radiodiffusion, ne se sont pas réunis ou l'ont fait une seule fois au niveau des chefs d'équipe, tandis que d'autres, comme le Comité technique du patrimoine culturel, ont été plus actifs, quoique dans une moindre mesure, comparé à ce qui était indiqué dans mon précédent rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2020/685](#)). Certains comités individuels, notamment le Comité technique de la criminalité et des questions pénales et sa Salle de communication mixte ont toutefois mené des activités appréciables, notamment celles décrites dans mon rapport le plus récent sur l'UNFICYP.

23. Le 10 septembre, le Comité technique du patrimoine culturel a repris ses réunions hebdomadaires en ligne et s'est employé à achever des projets qui avaient commencé avant le confinement, tels que les travaux de stabilisation des églises Saint-Georges et Saint-Jacques ainsi que la réparation des murs de Nicosie dans la zone tampon. Au moyen de fonds octroyés principalement par l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de



soutenir le Comité en vue de la préservation de certains sites des deux côtés de l'île. Une série de vidéos des divers sites du patrimoine culturel a été créée et diffusée sur les médias sociaux afin de marquer l'achèvement de 18 projets, et une cérémonie de clôture du projet des murs de Nicosie a été organisée le 11 novembre afin de sensibiliser le public aux travaux du Comité.

24. Durant la période considérée, le Comité technique de l'éducation s'est réuni une fois virtuellement. Du fait des restrictions en cours, liées à la COVID-19, les réunions en présentiel des étudiants et les formations des enseignants ont été suspendues. En même temps, des solutions en ligne destinées aux cours d'éducation à la paix et aux formations des enseignants ont été élaborées au moyen du programme volontaire d'éducation à la paix intitulé « Imagine », qui se déroule sous l'égide du Comité et est appliqué par l'Association pour le dialogue et la recherche historiques et Home for Cooperation, avec l'aide du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères. En collaboration avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le Comité a également continué de s'atteler au projet de lutte contre le cyberharcèlement à l'école et dans les médias sociaux.

25. Le Comité technique de l'environnement a bien avancé pour ce qui est de développer son site Web, qui comprendra un répertoire environnemental à l'échelle de l'île, visant à recenser et à mettre en relation les experts de part et d'autre de la ligne de démarcation, en vue de l'exécution de futurs projets de collaboration.

26. Le Comité technique de la santé a tenu trois réunions virtuelles et ses membres sont également restés régulièrement en contact, communiquant des informations et établissant les détails de l'assistance mutuelle, comme convenu. La communication a porté sur l'échange d'informations relatives à des cas suspectés de COVID-19 provenant de vols de rapatriement à Chypre, sur la nécessité de procéder à la recherche des contacts et de veiller au respect des autres protocoles COVID-19 requis, sur la facilitation du passage des patients chypriotes turcs vers le sud pour qu'ils reçoivent des soins et traitements médicaux et sur la mise en commun des données épidémiologiques. À la réunion du 21 juillet, les membres du Comité ont confirmé qu'ils resteraient en contact et s'alerteraient les uns les autres, le cas échéant, au vu de la possibilité d'une deuxième vague du virus sur l'île à la suite de l'ouverture des points d'entrée, dans les deux communautés. Le Comité s'est réuni à nouveau le 18 novembre et s'est entretenu des progrès concernant le recensement et la distribution des moustiques vecteurs, qui sont importants d'un point de vue médical à Chypre, et des mesures à prendre. Le 23 novembre, le Comité s'est réuni pour évoquer les nouvelles restrictions aux points de passage. Bien que plusieurs offres d'assistance aient été faites par l'une ou l'autre partie, concernant du matériel médical, des fournitures, un dépistage ou une hospitalisation, elles ont été rejetées ou jugées inutiles, ce qui a restreint une grande partie de l'aide apportée entre les deux parties dans des cas spécifiques.

27. Les comités techniques ont continué de soumettre des propositions concernant le mécanisme financé par l'Union européenne, créé en coopération avec la Commission européenne, ma mission de bons offices et le PNUD, afin d'aider les comités à renforcer leurs capacités et accroître l'incidence et la visibilité de leurs travaux. Durant la période considérée et en collaboration avec le PNUD, la Commission européenne et les coordinateurs chypriotes grecs et chypriotes turcs des comités, ma mission de bons offices a examiné et approuvé une série de projets ayant trait aux comités techniques sur la culture, la criminalité et les questions pénales, l'éducation, l'environnement et la santé, le PNUD jouant un rôle de soutien actif dans l'exécution des projets. Les fonds restent toutefois sous-utilisés et les deux parties doivent élaborer une stratégie pour utiliser l'installation à meilleur escient afin de

revitaliser et d'accroître les activités et les initiatives menées par les comités techniques.

28. Malgré les multiples tentatives faites pour programmer des réunions virtuelles, le Comité technique de l'égalité des sexes ne s'est pas réuni pendant la période considérée et sa composition a changé, de part et d'autre.

29. Dans sa résolution [2453 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a invité l'Organisation des Nations Unies à donner suite à ma proposition consistant « à effectuer une étude d'impact socioéconomique, tenant compte de la problématique femmes-hommes et à en communiquer les résultats aux deux communautés ». À la suite du lancement bien accueilli des résultats de l'étude le 17 février 2020, comme décrit dans mon précédent rapport, une stratégie de diffusion des conclusions a été élaborée. Ma mission de bons offices a également donné l'impulsion, avec le soutien du PNUD, à une initiative locale visant à approfondir les connaissances et compétences, en gestion financière, des femmes des deux communautés. Une série de webinaires sur le sujet a été organisée pendant plusieurs semaines par des experts chypriotes grecs et chypriotes turcs, à l'intention des femmes de tous les groupes d'âge et de tous les milieux, dans les deux communautés. Cette activité visait à renforcer l'autonomie des femmes par la sensibilisation et l'éducation financières et à créer des possibilités de dialogue, parmi les femmes appartenant à l'une ou l'autre communauté, qui connaîtraient des problèmes semblables.

30. Contrairement à l'évolution décrite dans mon précédent rapport, des progrès très limités ont été accomplis, durant l'actuelle période considérée, sur l'instauration de mesures de confiance. Alors que plusieurs comités techniques ont poursuivi leurs activités visant à renforcer cette confiance entre les deux communautés, comme susmentionné, aucun progrès n'a été signalé au niveau des deux dirigeants sur un certain nombre de mesures de confiance de longue date présentées par les deux parties, et aucun accord n'a été obtenu sur de nouvelles mesures. À la suite de l'élection, dans le nord, l'ONU a encouragé les deux parties à convenir de nouveau de mesures qui rapprocheraient les communautés. Ces efforts seraient particulièrement opportuns, étant donné que les préoccupations de santé publique dues à la pandémie de COVID-19 et les restrictions de mouvement qui en découlent continuent d'entraver gravement les contacts et la coopération intercommunautaires sur toute l'île.

## V. Observations

31. Au début de la pandémie, j'ai lancé un appel à un cessez-le-feu global car le monde faisait face à un ennemi commun : la COVID-19. Dans mon discours à l'Assemblée générale, j'ai souligné que le moment était venu de donner ensemble une nouvelle impulsion à la paix et à la réconciliation. J'ai préconisé l'intensification de l'action internationale et je lance de nouveau un appel aux communautés chypriotes aujourd'hui. Tandis que la pandémie continue de faire des ravages, dans le monde, les fractures de longue date qui existent entre les communautés et en leur sein se sont accentuées et l'occasion de mener un combat unifié pour enrayer la propagation du virus et en atténuer l'impact n'a pas été saisie. Dans l'esprit de mon appel à un cessez-le-feu mondial, je continue d'exhorter les deux parties à collaborer pour écarter la menace de la COVID-19 et à engager notamment un dialogue afin de régler les divergences de manière pacifique et d'éviter toute mesure unilatérale à même de susciter des tensions ou de compromettre la reprise des négociations.

32. Comme indiqué dans le présent rapport, malgré mes appels et celui lancé par le Conseil de sécurité aux deux parties pour qu'elles coopèrent véritablement, en particulier en cette période éprouvante, la coordination de l'intervention, face à la



COVID-19, au moyen des comités techniques demeure insuffisante, tout comme les démarches conjointes bicommunautaires entreprises pour gérer globalement l'impact de la pandémie. Ces organes ont rarement été mis à contribution, alors que toute coopération de leur part aurait concouru à améliorer la vie des Chypriotes au quotidien, de part et d'autre de la ligne de démarcation, compte tenu des effets néfastes de l'épidémie sur la santé publique et l'économie de l'île. Afin d'épauler les comités comme il se doit, les bureaux des deux dirigeants ou leurs représentants doivent dialoguer de façon plus systématique, afin de fournir à ces comités l'aide politique et les directives dont ils ont besoin pour travailler sans entrave. Je demande aux deux dirigeants d'obtenir une participation plus solide des comités techniques, afin qu'ils soient mieux à même de remédier aux effets de la COVID-19, pour le bienfait des deux communautés. Il convient en outre de donner suite aux recommandations issues du bilan qui avaient été communiquées aux deux parties par ma mission de bons offices, comme indiqué dans mon précédent rapport.

33. La persistance des restrictions de mouvement aux points de passage risque, si elle se poursuit, de compromettre gravement les contacts et la confiance entre les communautés et le processus de paix de façon générale. Comme décrit plus en détail durant mon précédent rapport sur l'UNFICYP, des décisions relatives aux points de passage ont continué d'être prises sans consultation avec l'autre communauté. Tout en sachant qu'il faut donner la priorité à la sécurité publique, j'invite les dirigeants des deux communautés à s'employer à harmoniser les protocoles régissant les passages et à rouvrir, d'un commun accord, les points de passage restants dans les meilleurs délais.

34. Le report de l'élection du dirigeant chypriote turque, d'avril à octobre 2020, et le prolongement de la campagne a considérablement rallongé la période d'incertitude politique. Elle a également mis en relief les clivages frappants parmi les acteurs politiques dans la communauté chypriote turque sur l'avenir du processus de paix. Ces divergences ont augmenté systématiquement, à la suite de la clôture de la Conférence sur Chypre, en juillet 2017. Le paysage politique est resté dynamique sur toute l'île, tout en étant d'une grande imprévisibilité, dans le cadre des tensions régionales et de la poursuite de l'adoption de mesures concernant Varosha.

35. La position de l'ONU sur Varosha reste inchangée et est guidée par les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. Je demande de nouveau, comme l'a fait le Conseil, que toutes les parties évitent toute mesure unilatérale à même de susciter des tensions sur l'île et de compromettre le retour au dialogue et le succès futur des pourparlers. Il est d'importance primordiale qu'elles engagent un dialogue afin de régler leurs différends et de reprendre un processus de négociation viable et global. Je demeure résolu à aider les deux dirigeants à revitaliser leur dialogue et à démontrer leur attachement à un règlement durable, global et juste.

36. Durant l'année écoulée, j'ai suivi de près, avec une vive inquiétude, la montée des tensions dans la région de la Méditerranée orientale, notamment celles ayant trait aux activités d'exploration d'hydrocarbures et à la délimitation des frontières maritimes. Les expressions de solidarité entre la Grèce et la Turquie, ainsi qu'avec la République de Chypre, à la suite du séisme du 30 octobre, sont un geste bienvenu, mais le sentiment n'a pas duré, dans un climat manifestement de plus en plus hostile, dont les effets se ressentent bien au-delà de Chypre et de la région de la Méditerranée orientale. Je demande aux parties de s'employer sérieusement à désamorcer les tensions et les exhorte à éviter toute escalade et à poursuivre le dialogue pour envisager des possibilités de régler les divergences et d'investir dans la coopération régionale. Je continue également de souligner que les ressources naturelles situées sur l'île et alentour pourraient avantager les deux communautés, perspective qui pourrait

les inciter vivement à parvenir à un règlement mutuellement acceptable sur Chypre, sans plus tarder.

37. Un règlement global à Chypre est la meilleure chance de régler les points de contentieux entre les deux communautés sur l'île. Un règlement peut stimuler des solutions concertées qui soient mutuellement avantageuses, pour Chypre et l'ensemble de la région. Des mesures concrètes visant à favoriser la paix sur l'île pourraient également aider à atténuer les tensions et à améliorer les relations entre la Grèce et la Turquie, puissances garantes, concernant Chypre. Les parties et notamment les puissances garantes pourraient renouer le dialogue d'urgence, afin de remettre le processus sur les rails, avec un échéancier précis, et réorienter le dialogue régional, au sens large.

38. À l'issue des consultations menées par M<sup>me</sup> Lute ces derniers mois, les deux parties et les puissances garantes ont fait part de leur volonté d'assister à une réunion informelle rassemblant les cinq pays et l'ONU sous mes auspices, qui visera à établir s'il existe un terrain d'entente entre les parties pour négocier un règlement viable et durable de la question de Chypre dans un avenir prévisible. Je prévois d'inviter les deux parties et les puissances garantes à la réunion informelle dès que cela sera réalisable, en 2021. Comme je l'ai maintes fois déclaré, les conditions ont changé, cette fois, et la réunion informelle rassemblant cinq pays et l'ONU aidera à établir réellement les points de convergence et à formuler les mesures nécessaires pour tracer la voie à suivre.

39. Les mesures de confiance pour Chypre continuent d'être importantes et j'engage les deux parties à avancer des propositions et des idées et à examiner celles formulées par le passé, afin de pouvoir débattre et avancer. Tandis que les deux parties étudient des moyens d'instaurer la confiance et la coopération, je les exhorte à continuer de progresser véritablement pour apporter des bienfaits véritables à leurs communautés et améliorer le quotidien des Chypriotes sur l'ensemble de l'île. L'ONU est pleinement déterminée à faciliter et à accompagner les travaux susceptibles de renforcer des mesures de confiance qui soient mutuellement acceptables.

40. Je félicite les groupes et les personnes qui, malgré les problèmes liés à la pandémie, se sont tendu la main, à travers la ligne de démarcation, pour travailler avec des membres de l'autre communauté. Me faisant l'écho de l'appui manifesté par le Conseil de sécurité au renforcement de la participation citoyenne et de la confiance, j'encourage les dirigeants à promouvoir plus explicitement les contacts et la coopération entre les deux communautés. Un appui direct à des initiatives locales devrait être fourni par les deux dirigeants, afin de donner la preuve d'un attachement véritable à la réconciliation et à un règlement global à Chypre.

41. Un jalon historique ayant été atteint, en ce vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il est approprié de souligner, une fois de plus, que la prise en compte des questions liées aux femmes dans le rétablissement de la paix reste tout aussi importante à Chypre que dans le reste du monde. Des mesures résolues sont nécessaires pour réactiver les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes et lui donner les moyens d'élaborer de toute urgence un plan d'action favorisant la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix, comme l'a demandé le Conseil. Ma mission de bons offices est prête à travailler avec les parties et à mettre à leur disposition les compétences de l'ONU ainsi que des exemples et des analyses comparatives, selon que de besoin, pour les aider à mieux tirer profit de la participation des femmes au processus de paix et à s'atteler à un règlement qui soit inclusif et tienne compte de leurs préoccupations. Je demande également aux deux dirigeants d'examiner les résultats de l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre et ses

recommandations pour s'employer à obtenir des résultats porteurs de transformation, de façon que les hommes et les femmes aient davantage de perspectives économiques.

42. Je me félicite de l'expression renouvelée d'appui des dirigeants de l'Union européenne à une reprise des négociations sous l'égide de l'ONU et de leur attachement à un règlement global de la question de Chypre, dans le cadre de l'Organisation, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. Les conclusions adoptées par le Conseil européen le 1<sup>er</sup> octobre 2020, selon lesquelles l'Union se tient prête à jouer un rôle actif pour appuyer les négociations qui se tiendront sous les auspices de l'ONU, notamment en nommant, à la faveur de la reprise des négociations, un représentant auprès de ma mission de bons offices à Chypre est dûment notée.

43. Au moment de l'établissement du présent rapport, le scepticisme entourant les perspectives d'un retour au processus de paix a augmenté dans les deux communautés, les analystes relevant régulièrement les positions divergentes énoncées publiquement par MM. Anastasiades et Tatar, notamment sur la question centrale du modèle à suivre en matière de règlement.

44. Je voudrais dire clairement que le temps n'est pas en faveur d'un règlement politique mutuellement acceptable à Chypre. Le statu quo, en place depuis des décennies, n'est pas statique. Les changements amorcés sur le terrain peuvent devenir irréversibles, si les deux communautés ne s'efforcent pas de régler leurs différends de manière pacifique, dynamique et résolue. La responsabilité première de l'avenir du processus relève des parties, notamment des deux dirigeants, et je continue d'être prêt à les appuyer, tandis qu'ils tracent la voie à suivre.

45. Je voudrais exprimer mes remerciements à M<sup>me</sup> Spehar pour le dévouement dont elle a fait preuve en tant que conseillère spéciale adjointe pour Chypre. Je remercie également les hommes et les femmes faisant partie de ma mission de bons offices à Chypre, de l'efficacité du dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées. Je remercie enfin M<sup>me</sup> Lute d'avoir conduit les consultations en mon nom.

## Annexe I

### **Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2537 (2020) du Conseil de sécurité**

Le présent document fait suite à la résolution 2537 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier *a engagé* « les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils avaient prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général, qu'elles aient un caractère interétatique ou intercommunautaire. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice du statut de pays hôte de la Force de la République de Chypre.

#### **I. Mesures visant à reprendre le processus de paix**

En dépit des problèmes mondiaux que nous rencontrons tous en 2020, la priorité absolue pour la partie chypriote grecque est de parvenir à un règlement qui vise à faire de la République de Chypre une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question.

Je sais pertinemment que les répercussions de la prolongation de la division de facto du pays et les faits accomplis qu'elle engendre consolident le statu quo et compromettent les perspectives de réunification. Tout en gardant cela à l'esprit, j'ai fermement et catégoriquement appuyé la reprise, dans les meilleurs délais, des négociations là où elles s'étaient interrompues à Crans-Montana.

Même si la Conférence de juillet 2017 n'a pas abouti à des résultats, force est de reconnaître que nous n'avions jamais été aussi proches d'un règlement à Crans-Montana, notamment du fait de la participation personnelle du Secrétaire général et de la démarche qu'il avait suivie, résumée dans le cadre en six points, destiné à constituer une base de négociations portant sur tous les éléments de manière interdépendante, en vue d'un accord stratégique. Je pense que cette approche reste fondamentalement d'actualité, dans le cadre de notre action constante, visant à reprendre les négociations.

Face à la remise en cause systématique de cette action par la Turquie, qui recourt à des tactiques dilatoires concernant la nomination d'un Envoyé spécial du Secrétaire général ou se sert des consultations sur le mandat pour la reprise des négociations ou menace encore de recourir à d'autres moyens, notamment l'usage de la force, notre détermination ne faillira pas, pour ce qui est de la recherche d'une solution viable, dans le cadre des paramètres établis par l'ONU, et notre volonté d'engager immédiatement des négociations restera inébranlable. C'est dans ce sens que j'ai proposé en 2018 un système décentralisé de pouvoirs, dans le cadre existant, pour tenter de répondre aux préoccupations exprimées par la partie chypriote turque.

Il a ainsi été possible, toujours avec la participation personnelle du Secrétaire général, de confirmer, à une réunion conjointe avec les dirigeants des deux communautés à Berlin en novembre 2019, notre volonté d'appuyer la reprise des

négociations, selon une conception commune des trois éléments clefs du mandat devant encadrer le processus.

À cette fin, j'ai réaffirmé maintes fois notre volonté de participer activement et promptement à l'idée préliminaire proposée par le Secrétaire général de convoquer dans les meilleurs délais une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU. Nous sommes fermement convaincus qu'elle pourrait effectivement ouvrir la voie à une nouvelle conférence sur Chypre, reprenant les négociations là où elles avaient été interrompues à Crans-Montana, tous les éléments faisant l'objet de pourparlers, de manière interdépendante, comme un tout.

L'évolution de la situation politique, dans la communauté chypriote turque, a servi comme prétexte pour éviter tout contact. La Turquie a continué d'exécuter ses projets à Varosha, durcissant sa rhétorique, ce qui a entraîné un regain de tensions à Chypre et alentour, empoisonné l'atmosphère et créé des clivages politiques. Au bout du compte, le nouveau dirigeant chypriote turc s'est totalement aligné sur Ankara, après le 18 octobre, appuyant la décision prise concernant Varosha, et préconisé une solution des deux États, ce qui constitue une position nouvelle.

L'intensification des actes de provocation s'est produite en pleine pandémie de COVID-19, au mépris, entre autres, de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, afin de permettre une réaffectation des ressources et la lutte contre cette nouvelle menace mondiale. La Turquie a néanmoins continué d'agir de manière agressive en recourant à des menaces militaires, en procédant à des activités de forage illégales dans la zone économique exclusive de la République de Chypre et en cherchant à modifier le statu quo dans la zone clôturée de Famagouste, en contravention des résolutions du Conseil de sécurité.

La partie adverse n'hésite pas à remettre en cause les résolutions du Conseil de sécurité lorsqu'elles ne sont pas conformes à ses propres vues. Dans une déclaration écrite très directe du Ministère turc des affaires étrangères en date du 16 novembre 2020, en réponse aux propos tenus par le Haut Représentant de l'Union européenne sur Varosha, il a été indiqué que « les résolutions du Conseil de sécurité n'étaient pas au-dessus de *la volonté du peuple* ».

Bien que ces actes aient été condamnés à maintes occasions par l'Union européenne et la communauté internationale, comme étant contraires au principe des relations de bon voisinage et au droit international (en particulier, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, concernant les zones maritimes) et comme portant atteinte aux droits souverains d'États tiers, Ankara n'a pas changé de ton.

Ils ont clairement indiqué que l'exécution des plans se poursuivrait, et ont menacé de recourir à la force, quelle que soit la réaction. Il est révélateur qu'Ankara s'ingère dans tous les conflits de la région, dans une tentative manifeste de susciter l'instabilité, ce qui constituerait un terreau fertile pour sa politique révisionniste et sa démarche sélective face à l'ordre juridique international, en dit long.

Il nous faut être clairs sur cette question : on ne saurait, en recourant à des tactiques musclées, écarter le processus de paix à Chypre des négociations menées dans le cadre des paramètres établis par l'ONU. Pour que les négociations de fond puissent reprendre avec des chances réalistes de succès, il est impératif de créer un climat propice à des négociations constructives de bonne foi, dans le même esprit et dans les mêmes conditions qui ont caractérisé tous les cycles de négociations précédents.

Nous appuyons pleinement et encourageons activement l'action du Secrétaire général visant à convoquer sans conditions préalables une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, qui remettrait le processus sur les rails et

ouvrirait la voie à des négociations de fond dans le cadre d'une nouvelle conférence sur Chypre, en garantissant également les conditions nécessaires à leur succès. Nous avons confirmé lors de nos communications avec le Secrétaire général et son Envoyée spéciale que nous étions prêts à nous engager de manière constructive en faveur de cet objectif, qui revêt un caractère urgent. Je crois savoir que le nouveau dirigeant chypriote turc s'est également déclaré prêt, bien que la Turquie semble pour l'instant plus soucieuse de semer le désarroi que de négocier.

Là encore, de véritables négociations devraient être menées sur un pied d'égalité, loin de toute intimidation et de toute menace, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, on ne saurait s'attendre à ce que ces conditions soient remplies, si l'une ou l'autre partie préconise des solutions en dehors des paramètres établis par l'ONU ou si la Turquie et la partie chypriote turque poursuivent leurs plans d'ouverture totale de la zone clôturée de Varosha, soit sous contrôle militaire turc soit sous administration chypriote turque, ou continuent de violer nos droits souverains dans notre zone économique exclusive.

Nous sommes donc contraints de demander au Secrétaire général, dans le cadre de sa mission de bons offices sur Chypre, et au Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de garant du droit international et des buts et principes de la Charte des Nations Unies, d'adopter une position ferme afin que la Turquie cesse ses activités illégales, s'abstienne de tout acte de provocation et de toute ingérence non sollicitée dans tous les aspects du processus de paix. Elle devrait plutôt s'employer à parvenir à un règlement global du problème de Chypre.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, nous sommes prêts à poursuivre cette voie en faisant preuve d'une détermination sans faille, en appuyant pleinement l'idée d'une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, sans condition préalable, l'objectif étant de remettre le processus sur les rails, dans un climat propice à des négociations intègres, menées de bonne foi. Nous espérons que la partie chypriote turque et la Turquie se montreront comme nous, fermement résolues à reprendre le processus de négociation de façon concrète.

Pour nous, la voie à suivre est claire : le statu quo actuel est inacceptable, 37 % du territoire de la République de Chypre étant illégalement occupés, à la suite de l'invasion militaire turque, ce qui a entraîné le déplacement violent de 40 % de notre population, et toute idée de s'écarter des paramètres établis par l'ONU n'est ni viable ni durable.

Notre vision et notre priorité absolue sont la réunification de l'île, sur la base convenue d'une fédération bizonale et bicommunautaire, prévue par le Conseil de sécurité dans ses résolutions, afin d'établir un État véritablement indépendant et souverain, libre de toute dépendance étrangère et de tout droit d'intervention militaire ou de la présence de troupes étrangères.

## **II. Facteurs entravant la reprise du processus de paix**

Nous assistons depuis longtemps à une augmentation des agressions et des violations commises au nom de la Turquie et du régime d'occupation turc à Chypre et alentour, qui compromettent toute tentative d'instaurer un climat propice à une reprise véritable du processus de paix.

La Turquie mène des activités illégales dans la mer territoriale, sur le plateau continental et dans la zone économique exclusive de Chypre, telles que des études sismiques et des forages systématiques. Elle se sert de manière interchangeable de trois navires, accompagnés de bâtiments de guerre, et opère illégalement dans les zones maritimes de Chypre. Outre le fait de violer le droit international (la



Convention des Nations Unies sur le droit de la mer), la Turquie vise également, par l'offensive qu'elle mène, à troubler la stabilité régionale, conformément à son programme politique révisionniste. Ankara ne revient pas sur sa décision, face à l'épidémie de COVID-19 ou aux appels du Secrétaire général, pour permettre un assouplissement dans les zones de conflit et une réaffectation des ressources, afin de régler les problèmes suscités par la pandémie.

En outre, pendant la période considérée, les violations du statu quo militaire observées le long de la ligne de cessez-le-feu depuis 2018 (Strovilia, le palais Ledra, le café Spitfire, le secteur de Home for Cooperation, Pyla, la rue Ledras, le cimetière Wayne's Keep et les villages de Dhenia et d'Avlona) se sont poursuivies et ont augmenté, tandis que de nouvelles violations graves étaient confirmées. En dépit de sa rhétorique, la Turquie a intérêt à ce que le statu quo se maintienne, puisqu'il lui permet de consolider ses acquis et de progresser. Dans la zone tampon de la ville de Nicosie, des tentatives ont été faites d'étendre le contrôle au « champ du Polygone », à la « rue Erechthiou » et au cimetière Wayne's Keep.

En outre, la décision de la Turquie d'ouvrir « à l'usage du public » le front de mer de la zone clôturée de Varosha a constitué une provocation sans précédent et a été suivie d'une série de nouvelles violations sur le terrain dans ladite zone, au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier des résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#), et des récents appels du Conseil figurant dans le communiqué de presse du 9 octobre 2019 et dans la déclaration de la présidence du 9 octobre 2020, dans laquelle le Conseil avait demandé à la Turquie de revenir sur cette récente mesure.

« L'épisode » le plus récent concernant Varosha s'est déroulé le 15 novembre. Afin de « célébrer » personnellement l'anniversaire de la déclaration illégale d'indépendance de l'entité sécessionniste et de faire comprendre clairement à chacun qui est réellement aux commandes, dans la partie occupée de l'île, le Président de la Turquie a effectué une visite à Chypre, accompagné d'un grand nombre de membres de son cabinet et de son partenaire au sein du Gouvernement, le chef du parti nationaliste en Turquie.

Chacun a pu voir M. Erdoğan, accompagné du dirigeant chypriote turc, se rendre sur le front de mer de la zone clôturée de Varosha, faire un « pique-nique », comme il l'avait annoncé au préalable, pendant que des frégates et des avions F16 turcs surveillaient la situation en permanence. Le Président de la Turquie a organisé un spectacle de provocation totale, en précisant que la zone clôturée de Varosha serait ouverte sous « l'administration » de l'entité illégale, dans l'objectif manifeste de promouvoir l'exploitation économique et touristique de la zone.

M. Erdoğan était claironnant, face à des réfugiés chypriotes grecs qui ont connu la réalité tragique d'une ville complètement détruite et pillée, qui était le joyau de la Méditerranée et leur appartient d'un point de vue légal. Indépendamment des déclarations faites par l'Union européenne et le Conseil de sécurité, il a annoncé maintes fois son intention d'ouvrir la zone clôturée de Varosha, en contradiction avec les dispositions des résolutions du Conseil sur la question, à savoir le transfert de l'administration de la zone à l'ONU afin que les propriétaires et les habitants légitimes puissent réintégrer leur foyer, en attendant un règlement global de la question de Chypre.

Dans un contexte plus large, il est tout aussi clair que la Turquie vise à imposer la division permanente de Chypre et la solution des deux États, en contradiction totale avec les principes de base qui avaient été décidés, à savoir une fédération bicommunautaire et bizonale, prévue dans les résolutions du Conseil de sécurité sur

la question et une solution conforme aux principes de l'Union européenne et aux résultats escomptés par l'Union européenne.

Je réaffirme que pour qu'un processus de paix ait des perspectives réalistes d'aboutir, il faut créer un climat propice ; aucune négociation de bonne foi ne peut être menée sous la menace, l'intimidation ou les violations. Dans ce sens, nous avons besoin du soutien de l'ONU et de la communauté internationale pour faire comprendre à la Turquie qu'elle doit s'abstenir de commettre des actes de provocation et s'employer plutôt à œuvrer en faveur d'un règlement de la question de Chypre.

Pour notre part, nous avons pris des initiatives et présenté des propositions de bonne foi bien à l'avance. Je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles de Chypre, au-delà de points de convergence auxquels nous avons abouti sur tous les aspects de cette question et notamment sur la poursuite de l'adhésion de Chypre à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et sur la répartition des recettes, un fonds souverain national a été créé sur la base du modèle norvégien, qui permettra de gérer les recettes éventuelles qui découleront de la prospection des gisements d'hydrocarbures. Il s'ensuit notamment que toute utilisation par le Gouvernement de ces recettes pour rembourser la dette publique ou pour garantir des prêts est strictement interdite.

J'ai également fait savoir que le Gouvernement de la République de Chypre était prêt à examiner la possibilité d'établir un compte séquestre pour faire en sorte que les recettes provenant des hydrocarbures profitent aux Chypriotes turcs, selon le pourcentage de la population qu'ils représentent, sous réserve de la reprise d'un processus de paix véritable et de la signature d'un accord de délimitation entre Chypre et la Turquie, comme l'a déjà proposé la République de Chypre et comme s'en était félicitée l'Union européenne.

En ce qui concerne Varosha, ma proposition de créer un comité technique de reconstruction de la zone clôturée et de réinstallation de la population est toujours d'actualité. Selon cette proposition, des experts internationaux et chypriotes grecs ou chypriotes turcs seraient autorisés à pénétrer dans la zone, qui serait démilitarisée, afin de réaliser des études techniques en vue de sa restauration, avec l'aide de l'ONU et le financement de l'Union européenne. Cette proposition permettrait de restituer Varosha, sous l'égide de l'ONU, à ses habitants légitimes, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux accords de haut niveau, et à titre prioritaire, sans attendre le règlement global de la question de Chypre. Dans le même temps, compte tenu de l'importance politique, juridique et symbolique de Varosha, elle pourrait servir de mesure de confiance concrète.

### **III. Points de passage**

Il ne fait aucun doute que l'épidémie de COVID-19 est un problème grave et sans précédent pour le monde entier. Dans le cadre de la lutte contre la maladie, des mesures extraordinaires mais nécessaires, visant à protéger la santé et la sécurité publiques, ont été adoptées dans le monde entier, et Chypre n'y fait pas exception.

Dans cet esprit, le Gouvernement de la République de Chypre a adopté, le 28 février 2020, des mesures de précaution temporaires visant à protéger la santé publique, en tenant compte des informations et des orientations pertinentes provenant de l'Organisation mondiale de la Santé et des rapports du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et il a exigé notamment la mise hors service temporaire de quatre points de passage le long de la ligne de cessez-le-feu, de pouvoir appliquer des procédures sanitaires plus efficaces aux cinq points de passage restés en service.

Ces mesures ont été considérées comme le meilleur moyen de protéger la santé publique tout en maintenant certains passages en service, en cas d'urgence humanitaire, notamment. La réponse du régime d'occupation a été de fermer tous les points de passage, bloquant la circulation de tous, dont celle du personnel de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et des ambulances, en cas d'urgence. Même en ces circonstances, le Gouvernement de la République de Chypre a veillé à ce que les équipements de protection médicale et les médicaments nécessaires soient distribués à la communauté chypriote turque.

À la suite d'un échange entre les dirigeants des deux communautés le 21 mai et de l'annonce de la levée progressive des restrictions aux points de passage à compter du 8 juin pour certaines catégories (travailleurs, étudiants et patients gravement atteints) et selon l'évolution de la situation épidémiologique, le Comité technique de la santé a été invité à favoriser l'échange d'informations et d'avis pertinents.

Le 8 juin, les restrictions du côté chypriote grec ont été levées à tous les points de passage pour les catégories susmentionnées (sachant que l'accès n'avait jamais été refusé aux patients), à l'exception de la rue Ledra, où les infrastructures existantes sont jugées insuffisantes, la rue ayant une position centrale, au centre de Nicosie, avec la possibilité d'emprunter le point de passage du palais Ledra, situé à quelques centaines de mètres à l'ouest.

Malheureusement, la levée des restrictions dans le nord a été reportée. Une levée partielle a eu lieu le 22 juin, suivie d'une série de directives contradictoires quant aux exigences et aux différences entre les points de passage (ceux de Deryneia et de Lefka sont notamment restés fermés pendant des semaines sans explication). Pire encore, le point de passage de Limnitis est resté systématiquement fermé, ce qui montre que la partie chypriote turque n'a aucunement tenu compte de la dimension humanitaire de l'accord du 21 mai.

Nous avons cherché néanmoins dans ces circonstances à protéger la santé publique en veillant à donner, aux points de passage, la priorité aux cas humanitaires, tout en facilitant le libre passage des personnes, dans la mesure du possible. Nous agissons à cette fin de manière responsable, en gardant à l'esprit la nécessité de maintenir cet équilibre fragile.

#### **IV. Un mécanisme efficace pour les contacts militaires directs**

Des violations très inquiétantes du statu quo militaire par les forces d'occupation turques depuis le début de 2019 ont mis en relief la nécessité d'établir un mécanisme en vue de contacts militaires directs entre les forces adverses à Chypre, facilité par l'UNFICYP. En effet, une recrudescence des tensions et des violations a été signalée dans l'ensemble de la zone tampon et au-delà, tandis que de nouvelles avancées étaient enregistrées, avec pour point d'orgue « l'ouverture » de la zone clôturée de Varosha.

Les forces d'occupation turques ont encore une fois porté atteinte aux activités de l'UNFICYP, imposant de nouvelles contraintes qui ont entravé sa capacité de s'acquitter de son mandat, les dernières en date étant les restrictions d'accès à la zone clôturée de Varosha.

Dans un contexte plus large, comme indiqué précédemment, il est impératif de garder également à l'esprit les activités de provocation constantes et illégales auxquelles se livre la Turquie, dans les zones maritimes de Chypre, comme susmentionné, qui ne font qu'illustrer son rôle déstabilisateur dans la région de la Méditerranée orientale, au service de son programme révisionniste.

Dans ce contexte, et à la suite de l'appel lancé par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2483 (juillet 2019), le Gouvernement de la République de

Chypre, dans une lettre du Ministre des affaires étrangères datée du 20 décembre 2019, a proposé au Secrétaire général de l'ONU de s'entretenir de la mise en place d'un mécanisme de contacts directs au niveau militaire entre la Garde nationale et les forces d'occupation turques, à savoir les forces adverses, comprenant leurs commandants, ainsi que le commandant de la force de l'UNFICYP en tant que facilitateur, conformément au mandat de l'UNFICYP tel qu'énoncé dans la résolution 186 (1964) du Conseil du 4 mars 1964.

Compte tenu de ce qui précède, je vous assure que nous sommes prêts à coopérer avec l'UNFICYP à cette fin, dès que possible, comme je l'ai également confirmé dans ma lettre au Secrétaire général, datée du 5 juin 2020. Dans l'intervalle, nous attendons de l'UNFICYP une position ferme et décisive qui dissuaderait efficacement l'armée d'occupation turque de commettre de nouvelles provocations.

## V. Comités techniques

En dépit des problèmes engendrés par la pandémie de COVID-19 dans tous les aspects de l'activité sociale, les comités techniques ont tenté de maintenir la tendance positive consistant à se mobiliser davantage, comme ils l'avaient fait durant la période précédente. Nous les avons encouragés à se servir de tous les outils mis à leur disposition pour poursuivre leurs travaux, sachant que ces comités jouent un rôle complémentaire au cours des négociations de fond, dans le cadre du processus de paix, et concourent à la création indispensable d'un climat politique propice à des négociations constructives menées de bonne foi.

Les comités techniques ont fait de leur mieux pour poursuivre leurs travaux et s'employer, dans le cadre de leur mandat, à atténuer les effets négatifs du statu quo et de la division de facto de Chypre dans la vie quotidienne de tous ses habitants, qui sont accentués par les problèmes suscités par la pandémie de COVID-19. Dans cette optique, leurs travaux ont été rationalisés par le Comité technique de la santé, qui s'occupe quotidiennement de toutes les questions connexes, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

À la suite d'une réunion conjointe tenue avec les dirigeants, au début de février, le Comité technique de la santé a maintenu tout au long de la période considérée des contacts quotidiens afin d'échanger des informations entre les deux communautés et d'apporter une assistance le cas échéant. Il a offert aux experts à cet égard un moyen d'échanger des informations scientifiques importantes et des avis sur la gestion de la pandémie, en leur faisant part des meilleures pratiques et des enseignements tirés.

Tout en assurant la coordination avec d'autres comités techniques, afin de maintenir une cohérence et une constance, le Comité a donné suite aux demandes et aux problèmes quotidiens de façon louable, a facilité la fourniture de médicaments et de soutien matériel à chaque fois que cela était nécessaire et a fait en sorte que les patients atteints d'une maladie mortelle ou d'une pathologie grave puissent continuer de recevoir les soins nécessaires qu'ils n'auraient pas pu autrement obtenir.

Il n'est peut-être pas surprenant que le Comité ait fait preuve, dans des circonstances aussi ardues, d'une telle détermination, en assurant un suivi fréquent des progrès enregistrés concernant le projet de recensement et de distribution des moustiques vecteurs pour faire face au risque de transmission de maladies, par la sensibilisation du public et l'échange de vues et d'informations sur les mesures à prendre, pour protéger la santé publique.

L'environnement, qui n'est pas sans rapport avec la santé publique, est tout aussi important. Le Comité technique respectif s'est attelé, au cours de la période considérée, à développer une plateforme en ligne, afin de rapprocher les experts de terrain des deux communautés et d'échanger des informations et des données

d'expérience, tout en répertoriant les projets environnementaux clefs requis en vue d'une mise en œuvre future.

Le Comité technique de l'éducation a poursuivi son projet de production de matériel pédagogique complémentaire (30 cours), qui a été préparé en ayant à l'esprit les élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Les plans s'articulent autour du « droit des enfants à la participation », dans le cadre de débats thématiques portant, sans s'y limiter, sur la consolidation de la paix, le dialogue interculturel, les droits humains et l'éducation fondée sur le rejet du racisme. Sous l'égide du Comité technique, l'exécution du projet « Imagine » entre dans sa quatrième année consécutive et a été adaptée aux nouvelles circonstances de la pandémie.

En collaboration et en synergie avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le projet « Fréquence, corrélations et prévention des brimades classiques à l'école et du cyberharcèlement » a été mis en œuvre. Des recherches sont menées en vue de recueillir des données systématiques sur les stéréotypes, les préjugés et autres facteurs de brimades, de répertorier les facteurs de risque et de protection et d'utiliser ces informations dans la formation des enseignants.

Sous l'égide du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, la Salle de communication mixte a travaillé jour après jour, sans relâche, pour faciliter l'échange d'informations sur la criminalité, en suivant le principe selon lequel aucun crime ne doit rester impuni, à chaque fois que cela se produit.

D'autres comités techniques ont tenté de régler les problèmes liés à la pandémie de COVID-19, comme le Comité technique de la culture, qui a organisé un récital de poésie à domicile, inspiré par le coronavirus, visant à rapprocher les personnes et les artistes dans les moments durs et à partager des réflexions et l'expérience des restrictions subies au moment du confinement. Sur un autre front, le Comité technique des télécommunications a cherché à régler les problèmes en temps réel, autant que faire se peut. Dans le même temps, le Comité technique de l'économie et de l'entrepreneuriat a poursuivi ses efforts pour faciliter les opérations sans contact, dans la mesure du possible.

Malgré les circonstances éprouvantes, le Comité technique du patrimoine culturel a maintenu son travail impressionnant et sa planification future et réussi à faire avancer plus de 60 nouveaux projets, dont 18 ont déjà été exécutés et livrés en 2020. Dans le cadre de l'autonomisation du travail des comités techniques, la République de Chypre a fait don de 500 000 euros au Comité technique du patrimoine culturel afin d'épauler les travaux de rénovation et de restauration sur toute l'île ; 500 000 euros supplémentaires seront fournis en 2021.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle, la priorité est d'établir les conditions qui permettraient un retour progressif à la situation antérieure à la COVID-19. Dans ce sens, nous continuerons d'encourager et d'aider les comités techniques pour leur permettre de participer véritablement au processus de paix.

Malheureusement, les faits nouveaux inquiétants survenus après le 18 octobre ne sont pas passés inaperçus. Des démissions parmi la partie chypriote turque ont laissé quelques comités techniques dans l'incertitude, tandis que certaines décisions prises ont créé des tensions. Des sites restaurés par le Comité technique du patrimoine culturel ont servi à des fins douteuses, et des problèmes ont été signalés à certains points de passage, notamment à Limnitis. Nous sommes fermement convaincus que les comités techniques doivent être autorisés à poursuivre leurs travaux, de façon constructive, et ne pas être utilisés de manière à compromettre les acquis obtenus à ce jour.

## Annexe II

### **Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui des dispositions applicables de la résolution 2537 (2020) du Conseil de sécurité adoptée le 28 juillet 2020 en vue de parvenir à un règlement global et durable**

#### **I. Mesures prises en vue de parvenir à un règlement global et durable**

Ersin Tatar a été élu Président de la République turque de Chypre-Nord durant l'élection présidentielle qui s'est tenue le 18 octobre 2020. Lorsqu'il a fait acte de candidature, il a prôné un règlement de la question de Chypre sur la base de l'égalité souveraine des deux communautés de l'île et de l'établissement d'une relation de coopération entre les deux parties qui serait fondée sur deux États souverains. Il a reçu un clair mandat après avoir été élu démocratiquement par le peuple chypriote turc pour parvenir à une telle solution qui soit juste, réaliste et durable, au moyen de négociations avec la partie chypriote grecque, sous l'égide de l'ONU.

Conformément aux enseignements tirés des processus précédents, la partie chypriote turque vise à tourner une nouvelle page de l'histoire des négociations sur Chypre, afin d'éviter les erreurs du passé. Il convient de rappeler que tout au long de ce processus, la partie chypriote turque a fait preuve de bonne volonté et adopté une démarche constructive dont témoignent, entre autres, son acceptation du plan des Nations Unies en vue du Règlement global du problème de Chypre, d'avril 2004 et la souplesse qu'elle a manifestée lors de la conférence rassemblant les cinq parties et l'ONU, qui s'était tenue à Crans-Montana (Suisse) en juin et juillet 2017.

Dans sa nouvelle démarche, la partie chypriote turque a tenu compte de la proposition faite maintes fois dans les rapports pertinents de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, « d'éviter les sentiers battus » ou encore par le Secrétaire général actuel, António Guterres, dans son rapport daté du 28 septembre 2017 (S/2017/814) qui, entre autres, « encourage les parties à réfléchir à la voie à suivre ».

À la réunion informelle que le Président Ersin Tatar a tenue avec le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, le 3 novembre 2020, à la résidence de la Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre, Elizabeth Spehar, M. Tatar a énoncé la nouvelle politique de la partie chypriote turque et demandé à M. Anastasiades de l'aborder dans un esprit ouvert. Évoquant le confinement et les restrictions imposés au peuple chypriote turc par la partie chypriote grecque, il a demandé l'abrogation de ces mesures anachroniques afin d'éviter une nouvelle dégradation de la confiance entre les deux peuples, qui est essentielle pour préparer le terrain à des négociations de fond.

Le 9 novembre 2020, le Représentant spécial du Président Tatar, Ergün Olgun, s'est entretenu par téléphone avec Jane Holl Lute, la plus haute fonctionnaire de l'ONU, de la question de Chypre et de la voie à suivre. Durant la conversation, M. Olgun a exposé à l'intention de M<sup>me</sup> Lute la vision chypriote turque de l'avenir. À ce propos, la partie chypriote turque attend avec impatience la convocation d'une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU sur Chypre, proposée par la partie turque en temps opportun, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans sa lettre du 26 octobre 2020 adressée aux deux dirigeants. Nous nous félicitons de la visite effectuée par M<sup>me</sup> Lute à Chypre pour préparer le terrain à la convocation d'une telle réunion sans conditions préalables.



Le 12 novembre 2020, le Président Tatar a rencontré M<sup>me</sup> Elizabeth Spehar et lui a expliqué la vision chypriote turque d'un règlement durable, ainsi que sa politique concernant la zone clôturée de Maras/Varosha.

Pour ce qui est de la voie à suivre, le Président Tatar a expliqué que les négociations ne pouvaient reprendre là où elles avaient été interrompues à Crans-Montana, du point de vue tant de la forme que du fond. Il a souligné que la fédération en tant que formule de règlement avait été épuisée après de longues et difficiles négociations et que ce n'était clairement pas la faute de la partie chypriote turque. Il a souligné que le fédéralisme bicommunautaire et bizonal était devenu synonyme d'immobilisme et avait été jugé « inacceptable » par le Conseil de sécurité, dans ses multiples résolutions, ainsi que par toutes les parties intéressées. Il a expliqué qu'il fallait parvenir à une solution de façon « libre et mutuellement acceptable » et qu'elle ne pouvait être imposée. Quant aux « paramètres de l'ONU », qui constituaient un tout, il a souligné qu'ils étaient régis par le principe selon lequel « rien n'était convenu tant que le tout n'avait pas été convenu » et qu'ils ne pouvaient donc plus servir de fondement à une démarche prospective.

Il va sans dire qu'un règlement politique durable à Chypre exige une égalité de statut et de légitimité internationale concernant la politique respective de chacun des deux peuples, afin d'établir un équilibre politique, de sorte qu'aucune partie n'ait d'avantage juridique ou politique sur l'autre. Il est admis qu'aucune partie ne peut revendiquer une autorité ou une juridiction sur l'autre. C'est exactement ce que la partie chypriote turque tente de faire pour faciliter un règlement global et durable de la question de Chypre. Il faut savoir que la partie chypriote turque a signé les accords internationaux de 1960, qui reflètent son égalité souveraine et son statut international égal. La partie chypriote turque bénéficie donc des droits et du statut dont bénéficie la partie chypriote grecque, tels qu'elle les exerce actuellement. C'est la condition fondamentale d'une stabilité, d'une sécurité et d'une paix durables dans notre île et dans la région.

Après des décennies de négociations infructueuses, il est temps de réfléchir et de tirer des enseignements des causes profondes qui ont mené à un échec et démontré l'infaisabilité du modèle de règlement fédéral bicommunautaire et bizonal pour Chypre. Les principales raisons de cet échec sont sans aucun doute la réticence de la partie chypriote grecque à partager le pouvoir et la prospérité avec la partie chypriote turque ; l'absence d'intérêts communs primordiaux ou d'interdépendance pour favoriser et sceller un partenariat politique ; l'absence d'impasse mutuellement préjudiciable qui inciterait également les deux parties à remédier à un statu quo inacceptable, la partie chypriote grecque bénéficiant de l'occupation du siège du pouvoir depuis 1963 ; les effets des profondes crises de confiance entre les deux parties ; et l'absence d'une véritable coopération, qui est totalement bloquée par la partie chypriote grecque sous prétexte que cela conduirait à la reconnaissance de la République turque de Chypre-Nord (qui exige une décision politique consciente), entre autres.

La partie chypriote grecque s'est malheureusement servie des négociations portant sur un règlement fédéral comme d'un écran de fumée pour perpétuer le statu quo, qui continue de lui procurer de gros avantages en tant que « Gouvernement chypriote » tout en imposant à la partie chypriote turque l'isolement et des restrictions.

La position chypriote turque vise donc à libérer la question de Chypre, qui stagne depuis des décennies, du « carcan » dans lequel elle était enfermée, en proposant de sortir des schémas de pensée habituels et de s'en servir pour parvenir à un règlement global. Nous demandons à toutes les parties concernées de l'aborder dans le même esprit dans l'intérêt d'un règlement juste, réaliste et durable.

## **II. Mesures prises pour renforcer la confiance et promouvoir les contacts intercommunautaires et la réconciliation**

### **Mesures de confiance**

La partie chypriote turque appuie pleinement des mesures de confiance véritables visant à jeter les bases d'une relation fondée sur le respect mutuel, la coopération et la coexistence pacifique. Elle appuie également les comités techniques destinés à « renforcer les contacts intercommunautaires et à améliorer la vie quotidienne de tous les Chypriotes ainsi que leurs résultats et est prête à leur donner les moyens d'agir. À l'heure où la pandémie de COVID-19 a un effet dévastateur sur l'humanité dans le monde entier, y compris à Chypre, cette nécessité est plus grande que jamais.

#### **1. Isolement et restrictions**

Le facteur le plus important qui empêche l'établissement de la confiance entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs est l'isolement inhumain et les restrictions auxquels le peuple chypriote turc a été soumis depuis 1963. Ils vont des vols directs au commerce direct, en passant par la représentation aux réunions internationales, voire les manifestations culturelles et sportives. Pour instaurer la confiance, il faut de toute évidence éliminer, avant tout, les mesures anachroniques imposées au peuple chypriote turc, qui se sont poursuivies pendant la période considérée.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport du 7 janvier 2020 (S/2020/23), la partie chypriote turque est pleinement convaincue qu'une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et un resserrement des liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération peuvent considérablement concourir à un règlement qui soit profitable à tous. Pour être durable, celui-ci doit être fondé sur l'égalité souveraine et l'égalité de statut international des deux parties. Là encore, comme l'a souligné le Secrétaire général, l'application intégrale du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil européen (relatif à la Ligne verte), qui n'est qu'un moyen de remédier à l'isolement injuste de la partie chypriote turque, contribuerait à accroître sensiblement le volume des échanges. Selon le Secrétaire général, l'augmentation des échanges commerciaux d'une partie à l'autre de l'île ainsi que le renforcement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres favoriseraient la confiance entre les deux communautés.

#### **2. Maras (Varosha)**

Depuis de nombreuses années, les propositions des Chypriotes turcs et de l'ONU visant à ouvrir la zone clôturée de Maras (Varosha) à ses anciens habitants dans le cadre d'un train de mesures destinées à renforcer la confiance entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs ont été rejetées par la partie chypriote grecque.

La zone clôturée de Maras n'étant pas utilisée pour l'heure, la partie chypriote turque a décidé de mettre à exécution un plan visant à abroger le statut militaire de la zone afin de permettre à la Commission des biens immobiliers, sanctionnée par la Cour européenne des droits de l'homme, de prendre des décisions de restitution concernant les personnes qui demandent ce recours. La partie chypriote turque considère qu'il s'agit d'un acte humanitaire qui apportera des avantages économiques aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs. Elle estime également que, par cette initiative, Maras deviendra un secteur important où les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs, ainsi que des ressortissants étrangers, pourront travailler ensemble pour instaurer une culture de coopération contribuant à un climat de confiance.

À ce titre, l'ouverture de la zone clôturée de Maras se fera dans le respect des droits des habitants, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question.

### **3. Hydrocarbures**

La découverte et l'extraction des ressources peuvent malheureusement, de bénédiction, devenir une malédiction, lorsqu'elles alimentent la concurrence et les conflits entre des parties prenantes légitimes. Malheureusement, outre les problèmes permanents de partage du pouvoir, la question « insoluble » de Chypre est maintenant prise au piège de la « malédiction des ressources », en raison de l'unilatéralisme chypriote grec.

Du fait que la partie chypriote grecque prétend être l'unique propriétaire de l'île au détriment de la partie chypriote turque, les gisements d'hydrocarbures découverts dans la région de la Méditerranée orientale compromettent davantage la sécurité et la stabilité non seulement de Chypre, mais aussi de la région tout entière.

La partie chypriote turque estime qu'une bonne gestion des hydrocarbures pourrait faire avancer la paix, la coopération, la sécurité et le bien-être entre les deux communautés, ainsi que dans l'ensemble de la région. À cet effet, en sa qualité de copropriétaire de l'île de Chypre et de ses ressources naturelles, la partie chypriote turque a proposé de créer un comité spécial conjoint de gestion et d'exploitation conjointes des hydrocarbures, respectivement en 2011, 2012 et 2019. Ces propositions, qui sont toujours valables, ont été rejetées à ce jour par la partie chypriote grecque, ne laissant d'autre choix à la partie chypriote turque que d'agir, en coopération avec la Turquie, pour protéger ses droits et ses intérêts et de poursuivre son propre programme offshore en coopération avec la Turquie. En 2011, la partie chypriote turque a accordé des licences d'exploration et d'exploitation à la Turkish Petroleum dans huit blocs offshore autour de l'île, dont certains chevauchent avec les blocs chypriotes grecs.

Sur les 13 zones économiques exclusives déclarées par la partie chypriote grecque, les blocs 1, 4, 5, 6 et 7 chevauchent partiellement avec le plateau continental turc, ce qui ajoute une nouvelle dimension inquiétante au litige.

La partie chypriote turque poursuivra ses propres activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures jusqu'à ce que la partie chypriote grecque reconnaisse ses droits de copropriété et accepte de trouver une formule mutuellement acceptable pour aller de l'avant.

### **4. Comités techniques**

La partie chypriote turque est déterminée à renforcer davantage les activités des comités techniques afin d'intensifier les contacts intercommunautaires et d'améliorer la vie quotidienne des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs. Toutefois, les comités techniques ont besoin du soutien de la classe politique et des autorités compétentes des deux parties de l'île afin de parvenir aux résultats escomptés. Il faut promouvoir tant une coopération et une coordination véritables qu'un processus politique afin d'instaurer des liens de coopération qui soient profitables aux deux communautés.

Malheureusement, le point de passage de Lokmacı/rue Ledra reste fermé à la suite d'une décision unilatérale prise par les autorités chypriotes grecques. Les restrictions injustifiées qu'elles ont imposées au franchissement de la Ligne verte par les ressortissants de pays tiers sont également restées en place. La pratique en cours de la partie chypriote grecque est telle que des personnes sont autorisées à entrer dans l'île à partir du sud de Chypre après avoir subi des contrôles sanitaires et satisfait les autres exigences, mais la plupart des ressortissants étrangers, dont des citoyens de l'Union européenne, se voient interdire le passage vers le nord de Chypre,

contrairement au règlement relatif à la Ligne verte. Les mesures imposées par l'administration chypriote grecque semblent aléatoires et injustifiées, et certainement ne sont pas proportionnelles à des fins de protection de la santé publique.

Pendant la période de la pandémie de COVID-19, le Comité technique de la santé a continué de se réunir par visioconférence afin d'évoquer divers sujets d'intérêt commun pour les deux parties, tels que la COVID-19, le projet lié aux moustiques et les tests PCR requis aux postes frontière. Le Comité technique de la santé a également organisé une formation en ligne sur la « surveillance et le contrôle des moustiques », les 28 et 29 juillet 2020, afin d'en savoir plus sur le genre commun de moustiques, les sites de reproduction et les risques de maladie.

La partie chypriote turque appuie pleinement la coopération et la coordination et souhaite qu'elles soient plus efficaces sur les questions de santé.

Le Comité technique de l'environnement a tenu des réunions en ligne régulières pour développer une plateforme de site Web qui permettrait aux organisations environnementales et aux particuliers d'échanger des informations, des connaissances et des données d'expérience. Le projet de site Web en est à la phase finale de configuration et de contenu. Le Comité technique environnemental a également achevé les préparatifs en vue d'effectuer des visites sur le terrain pendant la pandémie de COVID-19 et d'organiser un webinaire en ligne afin de communiquer les informations obtenues auprès d'experts et d'organisations non gouvernementales.

Comme la santé, les questions environnementales sont mondiales et nécessitent une coopération et une coordination efficaces.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales et la Salle de communication mixte ont continué de travailler et d'échanger des informations et des renseignements sur les crimes liés à des questions non politiques qui concernent à la fois la partie chypriote turque et la partie chypriote grecque. Durant la période considérée, la partie chypriote turque a facilité l'extradition de criminels étrangers à trois reprises, respectivement le 7 novembre, le 21 novembre et le 26 novembre 2020.

Le Comité technique de la culture, s'adaptant également aux conditions de la pandémie, a organisé des réunions et une activité en ligne. Sous le titre « Poésie au temps du coronavirus », le Comité technique de la culture a donné à cinq poètes chypriotes turcs et à cinq poètes chypriotes grecs l'occasion de réciter en ligne leurs poèmes inspirés par l'isolement et les restrictions subis pendant la pandémie de COVID-19.

Le Comité technique de l'éducation a également continué de tenir des réunions en ligne. Il a poursuivi les préparatifs relatifs à la poursuite du programme « Imagine » et du projet pilote sur le matériel éducatif. Le Comité technique sur l'éducation et le Comité technique de la criminalité et des questions pénales ont également décidé de coopérer sur un projet commun intitulé « Incidence, corrélations et prévention des brimades classiques à l'école et du cyberharcèlement ».

Durant la période considérée, le Comité technique du patrimoine culturel a poursuivi ses activités intensives. Le Comité a repris tous les travaux de construction qui avaient été initialement suspendus des deux côtés de l'île en raison des mesures liées à la COVID-19. Le Comité et ses experts ont continué de tenir des réunions hebdomadaires régulières, à la fois en présentiel et virtuellement. Le Comité technique du patrimoine culturel a achevé la restauration des parties effondrées des murs de Nicosie, le désherbage d'une section des murs, la conservation de trois fontaines et de neuf sites du patrimoine archéologique et religieux, ainsi que le réaménagement de deux cimetières chypriotes turcs et d'un cimetière chypriote grec. Il a également entamé des travaux préparatoires en vue de la restauration et de la

réparation de plusieurs nouveaux sites du patrimoine culturel, tels que des mosquées, des églises, des fontaines et des aqueducs.

Le Comité technique des télécommunications et de la radiodiffusion a continué d'évoquer les questions liées aux fréquences de radiodiffusion et les problèmes d'interférence affectant les deux parties.

Les autres comités techniques ont maintenu leurs contacts et échangé des points de vue en rapport avec leur mandat.

La partie chypriote turque attache une grande importance à la mise en place d'un mécanisme efficace en vue de contacts militaires directs entre les autorités militaires des deux parties, évoqué dans la résolution [2506 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Cela contribuerait sans aucun doute à renforcer la confiance et la sécurité, tout en améliorant la coopération et la coordination entre les deux parties. La partie chypriote turque estime également qu'un tel mécanisme ne devrait pas se limiter aux seuls contacts militaires, mais s'étendre à d'autres domaines convenus d'un commun accord.

---